



Beltrame a renové 35 000 m<sup>2</sup> d'installations lumineuses avec E.on.

# Tiers-financement : l'efficacité énergétique à la portée des entreprises

**Pour accélérer l'efficacité énergétique des entreprises tout en préservant leur capacité d'investissement, le groupe E.on propose à ses clients le tiers-financement : une offre intégrée, de la conception au suivi des travaux de telle sorte que le propriétaire n'ait pas à financer les opérations.**

Le manque de ressources financières est le premier obstacle à la mise en place de la transition énergétique au sein des entreprises. Aussi pour pallier à ce frein, certains groupes comme E.on Connecting Energies mettent en œuvre les mesures d'efficacité énergétique des entreprises et les financent sur leur fonds propres via une méthode de tiers-financement. Les propriétaires remboursent ainsi progressivement l'investissement par les économies générées par les améliorations. La méthode, plus rassurante pour les entreprises, permet ainsi de ne pas avoir à engager de dépenses trop importantes. «Le montant final n'est pas une dette qui apparaît sur le compte des clients puisqu'on ne lui vend pas une installation, mais plutôt des économies d'énergie pendant une durée contractuelle qui va durer

6 ans. Après le remboursement, la totalité des économies sont pour lui», explique **Jean-François Perret**, directeur du développement des affaires de E.on. Ce montage dit

“déconsolidant” présente, à l'inverse du leasing, l'avantage de permettre à l'entreprise de ne pas

avoir à engager de Capex et de continuer ses recherches de financement auprès des banques sans alourdir sa dette, et donc de lui nuire. Aussi E.on fournit à ses clients Industriels, tertiaires ou publics des services en matière d'efficacité énergétique, de production décentralisée, de flexibilité et de stockage. Pour ce faire, elle concentre ses actions sur des postes de consommation considérés comme moins énergivores par rapport aux postes de production tels que l'éclairage, le chauffage, la ventilation ou la récupération d'énergie et propose de remplacer et/ou d'améliorer les installations. Une façon de soulager les industriels qui n'ont pas les ressources immédiates et les compétences en interne pour le faire tout en leur apportant un confort optimum.

## Un contrat de performance énergétique

Au-delà de la réalisation d'économies d'énergie, une des motivations d'un tel projet est l'amélioration des performances énergétiques du site. Une fois contactée, E.on se rend donc sur le site pour en faire le tour et détermine

quelles installations peuvent être améliorées. Elle établit par la suite une pré-étude évaluant les potentiels d'économies puis une étude détaillée qui prend en compte les évolutions réglementaires liées aux audits. Pendant toute la durée du contrat, E.on garantit la performance de l'installation et reste responsable de la maintenance préventive (inspection, nettoyage des installations) et curative (réparation ou remplacement si besoin). Aussi sur la durée du contrat, le service s'engage à réduire la puissance et la consommation des installations selon les zones concernées, à réaliser de réelles économies, mais également à améliorer le confort des utilisateurs sur le site. C'est notamment le cas du groupe sidérurgique Beltrame qui a économisé 800 MWh/an en renovant 35 000 m<sup>2</sup> d'installations lumineuses. E.on joue ainsi un rôle d'intégrateur de solutions, de la conception, du financement, à la maintenance. Le tiers-financement propose donc de lever les deux principaux freins que rencontrent les industriels : celui de la ressource financière mais aussi de la ressource humaine principalement dédiée à l'atteinte des objectifs de production. «Le but étant de ne pas être dans des montages complexes en créant des SPV mais d'apporter au client un service clé en main structuré, financé avec une garantie de résultats par le biais d'un interlocuteur unique.»

Leo Nanni